



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 31
Procurations : 8

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars

le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
03 mars 2023

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
14 mars 2023

Publication en date du :
14 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.

Absents excusés ayant donné procuration :

MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice
TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline
BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre
MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel
MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane
BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques

Absents excusés :

BOUVIER Vincent
GOTTARDI Serge

Secrétaires de séance :

Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC.2023-017	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière La Grange à Mme HUOT Alice - Carré T3, emplacement 73
DEC.2023-018	Décision portant signature d'une convention entre la commune et le CIDEFE pour la mise en œuvre de la formation des élus
DEC.2023-019	Décision portant signature d'une convention entre la commune et le CNFPT pour la formation des membres des Comités Sociaux Territoriaux - BOULLIER Fabrice
DEC.2023-020	Décision portant signature d'une convention entre la commune et Xavier FUSCIARDI pour la formation d'entraînement au Bâtons de police et au Générateur Aérosol Incapacitant Lacrymogène (GAIL+100ml de catégorie B), ainsi qu'aux Techniques d'Intervention avec et sans armes)
DEC.2023-021	Décision portant signature d'une convention simplifiée de formation Habilitation électrique non électricien de Mrs MARCELLIN Romain et TRAN Jacques
DEC.2023-022	Décision portant signature d'une convention simplifiée de formation Recyclage B2V BR BC de M. BELGARRIC Laurent
DEC.2023-023	Décision portant signature d'une convention pour les formations SéditRH modules carrière et paie
DEC.2023-024	Décision portant signature d'une convention de formation d'obtention de certificat individuel d'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques - Catégorie Décideurs non soumis à agrément - permet l'achat et l'application des produits RENAILLER Gaëtan et GILLET Laurent en renouvellement
DEC.2023-025	Décision portant mise à disposition de locaux auprès de l'association Agir pour les animaux
DEC.2023-026	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOS VITRINE pour un montant de 5 102,88 € HT : Remplacement porte accès bureau gendarme
DEC.2023-027	Décision portant attribution de la lettre de commande 23-LC-FCS-03 pour la fourniture et livraison de couches jetables pour les enfants du Centre Petite Enfance à la société BBDistribue
DEC.2023-028	Décision portant signature d'une convention pour la formation générale BAFA de Madame FROSSARD-PIRES Julie (bourse au BAFA)
DEC.2023-029	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MLA pour un montant de 1 285,45 € HT : Tvx Electricite Bureau à l'HDV
DEC.2023-030	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société ETP pour un montant de 2 582,74 € HT : Tvx Faux plafond à l'HDV
DEC.2023-031	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOS VITRINES pour un montant de 7465,45 € HT : Tvx de Menuiseries à l'HDV
DEC.2023-032	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOCOCLIM pour un montant de 18 406,67 € HT : Tvx de VMC à l'HDV
DEC.2023-033	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOS VITRINE pour un montant de 2 883,40 € HT : EPB Lucie Aubrac - Cantine - remplacement de 4 stores toile extérieurs
DEC.2023-034	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à SAGIREC IMMOBILIER le 15 février 2023
DEC.2023-035	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à Mme PASCUAL Geneviève, née MATONNIER - Carré C3 Emplacement 35
DEC.2023-036	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à Monsieur LAPARRE Roger le dimanche 12 mars 2023
DEC.2023-037	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à Madame FIESCHI Dominique le samedi 18 et le dimanche 19 mars 2023
DEC.2023-038	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à Monsieur NEVES Michel le samedi 8 avril 2023
DEC.2023-039	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à M. MORET Gérard - Carré T3 Emplacement 2
DEC.2023-040	Décision confiant la défense des intérêts de la commune au cabinet d'avocats BOISSY AVOCATS

DEC.2023-041	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SNTD pour un montant de 110 134,59 € HT : Travaux VRD bungalows école Françoise Dolto
DEC.2023-042	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à M. JEANJEAN Jean - Carré C3 Emplacement 39
DEC.2023-043	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MARCHAND pour un montant de 410,00 € HT pour la mise en place d'un robinet de chantier avec modification du réseau extérieur à l'école maternelle du centre Françoise DOLTO
DEC.2023-044	Décision portant mise à disposition de locaux au profit de l'association "Agir pour les Animaux"
DEC.2023-045	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à Marine LEMOULT le 27-05-23
DEC.2023-046	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à FONCIA les 27 et 30-03-23

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp of the Municipality of Castelginest, featuring a coat of arms and the text "MUNICIPALITE DE CASTELGINEST" and "1983-2023".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	: 33	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars
Présents	: 23	
Votants	: 31	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Procurations	: 8	
Convocation du Conseil Municipal en date du :	03 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du :	14 mars 2023	
Publication en date du :	14 mars 2023	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.
		Absents excusés ayant donné procuration : MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques
		Absents excusés : BOUVIER Vincent GOTTARDI Serge
		Secrétaires de séance : Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Adhésion de la commune à l'AMF 31

La commune de Castelginest adhère depuis de nombreuses années à l'association des Maires de France. Cette année est reconduite la participation unique qui inclut la cotisation à l'AMF 31 mais aussi celle à l'AMF Nationale.

La cotisation unique permet de simplifier les démarches d'adhésion et garantit à l'AMF 31 le reversement par l'AMF d'une part des cotisations nationales.

Le montant de la cotisation unique pour 2023 s'élève à 2 060,29 €.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'adhésion et la participation 2023 de la commune à l'AMF / AMF 31.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'AMF 31 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars

le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
03 mars 2023

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
14 mars 2023

Publication en date du :
14 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.

Absents excusés ayant donné procuration :

MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice
TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline
BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre
MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel
MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane
BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques
GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent

Secrétaires de séance :

Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Rapport Social Unique (RSU) 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions du décret n°2020-1493 du 20 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, un Rapport Social Unique (RSU) doit être élaboré annuellement par chaque collectivité.

Le RSU se substitue au bilan social sur l'état de la collectivité et rassemble également en un document unique le rapport de situation comparée ente les hommes et les femmes, le Rapport Annuel sur la Santé et les Conditions de Travail (RASSCT), le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition, ainsi que le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le RSU de la Commune a été présenté au Comité Social Territorial (CST) en date du 2 février 2023.

Conformément à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et au décret susvisé, ce rapport sera publié sur le site internet de la Ville.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top edge and "Grégoire CARNEIRO" around the bottom edge. In the center of the seal is a small emblem or coat of arms.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars

le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
03 mars 2023

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
14 mars 2023

Publication en date du :
14 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.

Absents excusés ayant donné procuration :

MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice
TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline
BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre
MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel
MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane
BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques
GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent

Secrétaires de séance :

Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Ce débat porte sur les choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Le débat se tiendra conformément à la loi dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 33 Procurations : 9	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars
Convocation du Conseil Municipal en date du : 03 mars 2023	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Affichage en date du : 14 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Publication en date du : 14 mars 2023	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.
	<u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent
	<u>Secrétaires de séance :</u> Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements

En application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de réviser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) approuvé par la délibération n°2022-011 en date du 17 février 2022 modifiée par la délibération n° 2022-173 du 2 décembre 2022. Le PPI présenté ci-après prévoit les autorisations de programme concernant l'extension et le réaménagement de l'école élémentaire Buffebiau, la création d'une nouvelle école de musique municipale, la rénovation du gymnase situé Rue du Dr Matéo, la réalisation de la piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby, la construction d'un bâtiment associatif Rue du Docteur Matéo, la reconstruction d'un bâtiment à l'école élémentaire Lucie Aubrac, la réhabilitation de l'école maternelle du centre Françoise Dolto, ainsi que la construction d'un nouveau centre technique municipal et la rénovation de la cuisine centrale.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations et modifications de programme, présentées lors du DOB, font l'objet d'une délibération particulière individualisant les crédits de paiement lors du vote du budget.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2022-011 en date du 17 février 2022 relative à l'autorisation de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements et la délibération 2022-173 du 2 décembre 2022 actualisant les crédits de paiement ;

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°2022-011 en date du 17 février 2022 relative à l'autorisation de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements et la délibération 2022-173 du 2 décembre 2022 actualisant les crédits de paiement ;

- **APPROUVE** l'extension et le réaménagement de l'école élémentaire Buffebiau, la création d'une nouvelle école de musique municipale, la rénovation du gymnase situé Rue du Dr Matéo, la réalisation de la piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby, la construction d'un bâtiment associatif Rue du Docteur Matéo, la reconstruction d'un bâtiment à l'école élémentaire Lucie Aubrac, la réhabilitation de l'école maternelle du centre Françoise Dolto, ainsi que la construction d'un nouveau centre technique municipal, et la rénovation de la cuisine centrale ;

- **DIT** que 3 116 156 euros de crédits de paiement seront inscrits au budget de la commune, exercice 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars
Présents : 24	
Votants : 33	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Procurations : 9	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 03 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 14 mars 2023	
Publication en date du : 14 mars 2023	<u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.
	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent
	<u>Secrétaires de séance</u> : Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Constitution d'un groupement de commande pour le marché d'assurances

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer un groupement de commandes entre la commune de Castelginest et le Centre Communal d'Action Sociale pour les assurances des deux structures. La commune de Castelginest sera désignée coordonnateur de ce groupement. Il convient d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Le Conseil municipal,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes - Marché public de prestation d'assurance,

Où l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes constitué entre la commune de Castelginest et le CCAS de Castelginest pour les marchés d'assurance ;
- **APPROUVE** la convention constituant le groupement de commandes entre la commune de Castelginest et le CCAS de Castelginest pour les marchés d'assurance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

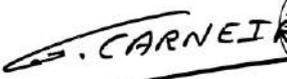
Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars
Présents : 24	
Votants : 33	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Procurations : 9	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 03 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 14 mars 2023	
Publication en date du : 14 mars 2023	<u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.
	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent
	<u>Secrétaires de séance</u> : Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : ANNULE ET REMPLACE - Renouvellement du marché public d'assurances par le lancement d'un appel d'offres ouvert

Le marché relatif aux assurances arrive à échéance le 31 décembre 2023. Afin de permettre son renouvellement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le marché est constitué des garanties suivantes :

- Dommages aux biens ;
- Responsabilités des risques ;
- Assurance des véhicules ;

- Protection juridique.

Le montant estimatif global du marché est de 210 000 € sur 5 ans.

Par délibération en date du 09 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux assurances. Toutefois, afin de couvrir les besoins du CCAS de la commune, un groupement de commandes a été constitué entre la commune et le CCAS.

Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour autoriser le lancement de cet appel d'offres ouvert portant sur les marchés des assurances dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2122-2 et R. 2124-2 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21-1,

Vu la délibération n°2023-007 en date du 09 février 2023 relative au renouvellement du marché public d'assurances par le lancement d'un appel d'offres ouvert,

Où l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°2023-007 en date du 09 février 2023 relative au renouvellement du marché public d'assurances par le lancement d'un appel d'offres ouvert ;
- **DONNE** son accord au lancement de l'appel d'offre ouvert relatif aux assurances dans le cadre d'un groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint le représentant à signer tout acte ou pièce relatif à ce marché ;
- **AUTORISE**, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation à signer le marché public concerné par la présente délibération avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces prestations ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars
Présents : 24	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Votants : 33	
Procurations : 9	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 03 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 14 mars 2023	
Publication en date du : 14 mars 2023	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.
	Absents excusés ayant donné procuration : MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent
	Secrétaires de séance : Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Attribution d'une aide d'urgence à l'association solidaire ACTED pour soutenir la Turquie et la Syrie

Suite au séisme qui a touché la Turquie et la Syrie le 6 février dernier, il est proposé au Conseil Municipal de verser une aide d'urgence d'un montant de 1 000 € à l'association solidaire ACTED pour venir en aide à la population sinistrée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement d'une aide d'urgence d'un montant de 1000 euros à l'association solidaire ACTED pour venir en aide à la population sinistrée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix mars
Présents : 24	
Votants : 33	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Procurations : 9	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 03 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 14 mars 2023	
Publication en date du : 14 mars 2023	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, CREPEL Benoît, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BOUVIER Vincent, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, MAUSSAC Florian, RAFFENAUD Nicolas.
	Absents excusés ayant donné procuration : MACHADO Claudine, pouvoir à URSULE Béatrice TAVENARD Olivia, pouvoir à LANDES Jacqueline BARBIER Pierre, pouvoir à MALET Jean-Pierre MOUËLLO Françoise, pouvoir à BERTHON Lionel MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BOSQ Caroline, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à PELLETIER Jacques GOTTARDI Serge, pouvoir à BOUVIER Vincent
	Secrétaires de séance : Mme Marie PERRET et M. Guillaume IRSUTTI

Objet : Convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Handy Sitter

Dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune s'est engagée à poursuivre les actions mises en place pour l'inclusion d'enfants porteurs de handicap.

L'association Handy Sitter accueille au sein de sa structure des enfants porteurs de handicap. Afin de leur permettre d'aller à la rencontre d'autres enfants, les différentes parties se sont rapprochées pour définir les modalités d'accueil de ces enfants au sein des structures périscolaires (accueil du mercredi) et extrascolaire (vacances scolaires) de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Handy Sitter,
ouï l'exposé de M. BERHTON et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Handy Sitter ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Handy Sitter ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10 mars 2023

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest